

Protocole covid pour les randonnées.

- conditions régies par le dernier protocole sanitaire en date, de la FFRP:
 - port du masque obligatoire à l'arrivée et à la fin de la randonnée mais pas pendant la randonnée.
 - covoiturage sous la responsabilité du propriétaire de la voiture qui doit respecter les règles sanitaires.
 - gel hydro alcoolique.
 - une feuille de présence sera tenue par le responsable présent lors de la randonnée, lui signaler sa présence avant le départ.
 - distanciation à respecter au cours de la randonnée, respecter les gestes barrières.